

21.02.2019: Recommandation relative à l'admission aux études de médecine pour l'année académique 2019/2020

Sur la base du nombre d'inscrits qui lui a été livré par swissuniversities, le Conseil des hautes écoles a recommandé aux cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Berne, Fribourg, Tessin et Zurich ainsi qu'au Conseil des EPF d'appliquer un numerus clausus pour l'accès aux études de médecine humaine, dentaire, vétérinaire et chiropraxie pour l'année académique 2019/2020.

Il a recommandé à ces cantons ainsi qu'au Conseil des EPF de limiter le nombre d'étudiants admis au moyen du [test d'aptitudes aux études de médecine en Suisse \(AMS\)](#) qui aura lieu le 5 juillet 2019.

La compétence pour la procédure d'admission relève de [swissuniversities](#).

Haute école	Médecine humaine		Médecine dentaire		Médecine vétérinaire		Chiropraxie	
	Inscriptions	Capacités d'accueil	Inscriptions	Capacités d'accueil	Inscriptions	Capacités d'accueil	Inscriptions	Capacités d'accueil
ETHZ	306	100	--	--	--	--	--	--
UniBAS	903	180	84	32	--	--	--	--
UniBAS-USI	12	15	--	--	--	--	--	--
UniBE	986	320	97	35	321	76	--	--
UniFR	274	120	--	--	--	--	--	--
UniGE*	602	400	88	50	--	--	--	--
UniL*	737	480	--	--	--	--	--	--
UniNE*	96	70	--	--	--	--	--	--
UniZH	1527	292	120	50	232	90	90	20
UniZH-Track LU	64	40	--	--	--	--	--	--
UniZH-Track SG	106	40	--	--	--	--	--	--
TOTAL	5613	2057	389	167	553	166	90	20

* N'appliquant pas le numerus clausus, les Universités de Genève, Lausanne et Neuchâtel accueillent tous les étudiants inscrits.

Lien:

- Site web de [swissuniversities](#)